

## AFFAIRE N° 3

### PROJET (études, plans et devis) de reconstruction d'une partie du mur de clôture du Cimetière de l'Est enlevé par le ras de marée de 1948

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs,

Le mur de clôture du cimetière de l'Est a été détruit par le cyclone 1948 et depuis n'a jamais été réparé.

Dès l'année dernière nous nous sommes préoccupés de ce grave problème et les chiffres admis comme prévisionnels par la précédente municipalité se montant à 70 millions, se révélaient hors de mesure avec nos moyens financiers.

Néanmoins, le Conseil Municipal ayant décidé, sur l'intervention du Maire de faire dresser un avant projet nous avons prié le Syndicat des Entrepreneurs d'adresser ses adhérents de nos intentions.

Une seule entreprise a répondu à notre appel, celle de M. Irénée ACCOT.

M. ACCOT nous a présenté un avant projet comprenant:

- 1.350 m<sup>3</sup> de fouille
- 250 m<sup>3</sup> de béton de fondation
- 300 m<sup>3</sup> de maçonnerie pour le mur d'enceinte
- 2.350 m<sup>3</sup> de béton cyclopéen

et 3.400 m. linéaires de rails brise lame.

Cet avant projet a été sérieusement étudié et a été évalué à 17.290.000 F

Comme cette somme ne pourrait normalement figurer dans nos dépenses budgétaires courantes, il nous faudra recourir à un emprunt, ce qui laisse craindre un long délai de réalisation.

Toutefois, je vous demande de vous prononcer dès aujourd'hui sur le principe de l'exécution de ces travaux afin que nous recherchions des moyens commodes de crédit.

A défaut, il serait nécessaire d'inscrire au budget de 1961 la moitié de cette dépense, l'autre moitié devant alors être inscrite au budget de 1962 afin que le montant total des travaux n'épuise pas nos possibilités mais s'étale sur deux exercices. /.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport dont je viens de vous donner lecture.

*Approuvé*  
*P. Ferréol, le 5 novembre 1961*  
*Le Maire*  
*Adopté à l'unanimité.*  
*Signé: Ferréol, Gardier*